



Dossier de capitalisation

# TERRITOIRES ET APPROPRIATION DE LA MÉTHANISATION

*Quel est le rôle du territoire pour  
promouvoir le dialogue territorial  
dans les projets de méthanisation ?*

cerdd  
centre ressource du  
développement durable



# CONTEXTE ET RAPPEL DES ENJEUX

## Éléments généraux

«**La transition énergétique désigne un changement profond de nos modes de consommation et de production de l'énergie**». Elle suggère de mieux maîtriser la consommation, mais aussi de réinterroger nos modes de productions énergétiques. Le développement des énergies renouvelables fait partie de la stratégie environnementale et de diversification des sources d'énergie. **La méthanisation répond à ces enjeux avec la particularité qu'elle est portée par un entrepreneur local**. Elle fait l'objet de stratégies ambitieuses aux échelles nationales et régionales.

Parallèlement, la méthanisation représente **une véritable opportunité pour les agriculteurs et les collectivités de valoriser leurs déchets organiques, en leur permettant de produire du biogaz et de l'engrais**.

Il existe aujourd'hui deux principaux débouchés pour le biogaz :

- Méthanisation dite de cogénération qui produit de l'électricité et de la chaleur.
- Méthanisation d'injection qui consiste à livrer le biogaz épuré, dans le réseau de gaz naturel.

La production française de biométhane a augmenté de près de 89% entre 2016 et 2017<sup>1</sup> et le nombre d'unités de méthanisation est passé de 47 en 2012 à 319 en 2017<sup>2</sup>. Si ces chiffres sont impressionnants, la part de gaz produit par la méthanisation reste encore très loin des objectifs nationaux. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour **objectif de porter à 10% la part de gaz renouvelable (soit 40 TWh) dans la consommation française de gaz naturel à l'horizon 2030**. Les opérateurs de réseaux gaziers et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) proposent quant à eux « *une accélération du développement des gaz renouvelables avec un objectif réaliste de 60 TWh pour 2028, dont plus de 50 TWh de biométhane issu de méthanisation et de 5 à 10 TWh de gaz renouvelables issus d'autres procédés* ».

## Problématiques et enjeux

Ces éléments démontrent une volonté partagée de promouvoir un développement intégré de la filière méthanisation. Les expériences en la matière au niveau national, et notamment les oppositions d'habitants rencontrées par certains projets, montrent que **l'appropriation institutionnelle locale et citoyenne est une condition indispensable au déploiement efficace de ces nouvelles filières**. La nouveauté de ces dispositifs implique un certain nombre de questions, d'hésitations, de peurs, voire de maladroites pour les porteurs de projets qui expérimentent ces installations, comme pour la société civile en général qui voit parfois d'un mauvais œil ces implantations.

À l'heure actuelle, **les territoires sont souvent interpellés dans des situations de conflit, entre habitants et porteurs de projets, alors que ces derniers sont déjà bien avancés** dans leurs dimensions techniques, administratives et financières. Ces blocages impactent à la fois les projets en cours mais également la capacité des porteurs à en déclencher de nouveaux.

Dans la mesure où la **capacité maximale annuelle d'injection de l'ensemble des sites de production représentait 0,682 TWh fin 2017<sup>3</sup>**, on comprend mieux l'enjeu de **développement des unités de méthanisation pour atteindre ces objectifs**.

Aussi, **le développement de la méthanisation en bio-injection est une ambition ancrée dans la région des Hauts-de-France**, qui a vocation à être relayée par les territoires. **Son développement doit ainsi être imaginé et incité localement, de manière durable**. Il doit se matérialiser au travers de projets concrets intégrant des enjeux de développement durable de manière à impacter positivement la résilience des territoires.

### Zoom Hauts-de-France

**En lien avec rev3, la méthanisation fait l'objet d'engagements forts de la part des acteurs régionaux.**

Ceci se traduit par :

- L'existence et le dynamisme du CORBI, Comité Opérationnel Régional pour le Biométhane Injecté.
- Le Manifeste pour une ambition économique partagée «*Faire de la région Hauts-de-France la première région européenne d'injection du biométhane*», signé le 20 septembre 2016.
- Le Manifeste pour le développement du Gaz Naturel Véhicules et du bioGNV en région Hauts-de-France, signé le 12 décembre 2017.
- Le lancement de la dynamique Métha'Morphose.
- La création du Technocentre à Arras.
- La signature de la Charte «*Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France* » par les acteurs institutionnels et économiques de la filière le 16 octobre 2018 à Lille, dans le cadre du World Forum.

Il est souvent observé que **l'insuffisance de dialogue entre les parties prenantes, dès les premières phases du projet, constitue une des raisons principales qui amène à ces situations conflictuelles**.

Face à ces constats, se pose la question de savoir comment les territoires peuvent créer des conditions favorables au déploiement des unités de méthanisation, notamment au travers de l'appropriation locale du sujet et de la pratique systématique du dialogue territorial entre toutes les parties prenantes de ces projets.

*Pour répondre à ces questions, et sur la base de la matière récoltée lors du labo du Cerdd «**Territoires et appropriation de la méthanisation** » organisé en octobre 2018, vous trouverez ci-après plusieurs idées d'actions dont les territoires pourraient s'emparer pour avancer collectivement sur ces sujets sociétaux.*

*Cette publication s'adresse aux territoires, et est complémentaire aux autres guides et ressources davantage tournées vers les porteurs de projets.*

1 d'après Observatoire du biométhane

2 ADEME, 2018

3 Troisième édition du Panorama du Gaz Renouvelable, RDF, GRTgaz, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), le SPE GNN et Teréga (anciennement TIGF), 2018

# TERRITOIRES : AIDER À ACCOMPAGNER LES PROJETS DE MÉTHANISATION

Tout en considérant que la collectivité ne doit pas se substituer aux porteurs de projet, les propositions ci-dessous peuvent alimenter leur réflexion. En effet, les collectivités peuvent contribuer aux projets de méthanisation en favorisant l'appropriation locale de ces sujets en promouvant notamment le dialogue territorial.

## 1. POSITIONNER le territoire, lieu de compétences et de ressources

### 1.1. Mobiliser et sensibiliser les élus, tant sur la méthanisation que sur le dialogue territorial

- Connaître l'appétence, les attentes et les craintes des élus en matière de méthanisation.
- Identifier des élus motivés et intéressés par le sujet pour travailler sur la méthanisation et la dialogue territorial,
- Proposer des analyses d'expériences réussies ou non en matière de méthanisation.
- Varier les canaux de diffusion de l'information :
  - Cessions de formations locales pour favoriser l'acculturation des élus aux sujets (méthanisation / dialogue territorial).
  - Opérations de communication dans des réseaux supra-locaux (AMF<sup>4</sup>).
  - Formats conviviaux (repas, cafés) pour révéler le rôle des acteurs de la filière.

### 1.2. Positionner les territoires comme acteur ressource sur les projets de méthanisation et sur le dialogue territorial

- S'outiller d'une personne ressource sur le dialogue territorial ou former un interlocuteur référent dans la collectivité sur cette question du dialogue territorial.
- Disposer d'un document à remettre aux porteurs de projet avec les informations utiles (kit d'information et publications du Cerdd...).
- Délibérer sur un cadre d'intervention de la collectivité, ou une position de la collectivité sur le sujet.
- Intégrer ces questions dans le cadre de la construction des documents d'urbanisme.
- Se faire connaître en tant qu'interface privilégiée auprès des services instructeurs des dossiers ICPE (DREAL, etc) afin que la collectivité soit aussi destinataire des décisions de l'administration.

## 2. CONSOLIDER les conditions du dialogue entre les acteurs du territoire

### 2.1. Engager des échanges avec les agriculteurs sur la méthanisation

- S'assurer que la collectivité dispose d'une bonne connaissance des exploitations agricoles de son territoire et que ces informations sont à jour afin d'être en mesure de mobiliser les agriculteurs sur ces questions.
- Connaître l'appétence, les attentes et les craintes des agriculteurs en matière de méthanisation, (ex : courrier informatif de la collectivité invitant les agriculteurs à se manifester s'ils portent un projet de méthanisation). Cela pourrait permettre de sonder les agriculteurs, d'avoir un premier retour et de lancer une dynamique collective.
- Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place d'un dialogue territorial dès l'idée de leur projet.

### 2.2. Renforcer les liens entre les collectivités et les structures d'accompagnement agricoles

- S'assurer que la collectivité ait identifié les interlocuteurs locaux et thématiques des structures d'accompagnement agricoles (Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France, ...) et des administrations.
- Consolider l'interconnaissance collectivité – structures d'accompagnement agricole.
- Se mettre d'accord sur le «qui fait quoi» lors de la détection d'un projet de méthanisation (au besoin, via une convention de partenariat).

### 2.3. Encourager la création d'espaces de dialogue avec la population ou ses représentants

- Évaluer le positionnement des citoyens «silencieux».
- Repérer les associations ou les personnalités représentatives des habitants.

### 3. 3. PARTAGER les enjeux de la transition énergétique et de la méthanisation

#### 3.1. Installer une culture commune de la transition énergétique et de la méthanisation

- Organiser des informations et des échanges avec les citoyens sur la transition énergétique pour repositionner les liens entre transition énergétique et lutte contre le changement climatique comme un levier de développement local : article dans le journal communal, exemples de projets de méthanisation réussis...
- Rendre automatique le lien entre projet d'énergies renouvelables et déploiement du dialogue territorial.

#### 3.2. Sensibiliser, communiquer sur les enjeux de la méthanisation

- Banaliser le sujet de la méthanisation (en s'appuyant sur des stratégies ludiques comme sur la thématique du gaspillage alimentaire).
- Mobiliser les bulletins municipaux ou les autres canaux de communication institutionnels (y compris les réseaux sociaux) pour évoquer le sujet.
- S'appuyer sur des canaux/supports de communication grand public : 4\*3, abris bus, halls de bâtiments publics.

#### 3.3 Renforcer le dialogue avec associations et citoyens pour forger une culture commune de la transition énergétique

- Renforcer le dialogue avec les associations citoyennes sur les enjeux de la transition énergétique,
- Mobiliser les associations environnementales pour enclencher un échange sur les sujets de la transition énergétique, avec les acteurs institutionnels, voire avec les habitants.
- Alerter sur les risques du NIMBY (Not In My BackYard).

## 4. OUTILLER le territoire pour un déploiement de projet apaisé

#### 4.1. Restituer le projet dans la stratégie du territoire

- Repositionner la méthanisation comme un enjeu de transition énergétique, un outil de lutte contre le réchauffement climatique et un levier de développement local (PCAET<sup>4</sup>, EPE<sup>5</sup>, CTES<sup>6</sup>, COTRI<sup>7</sup>, ...).
- Affirmer la méthanisation comme un élément constitutif de la transition énergétique locale (et pas seulement comme un projet privé au service d'une personne) et rappeler qu'il s'agit avant tout d'un outil de gestion des déchets.
- Disposer d'éléments de réponse sur les sujets les plus fréquents.

#### 4.2. Comprendre les besoins des habitants

- Comprendre les attentes et les craintes des habitants en matière de méthanisation.
- Générer une envie de comprendre, donner du sens au sujet de la méthanisation.
- Sensibiliser et échanger avec les relais d'opinion comme les Conseils de Développement.
- Étudier toutes les possibilités de «retours» pour la population (image du territoire, station GNV...).

#### 4.3. Suggérer d'«Externaliser» la médiation

- Associer un médiateur professionnel, un praticien du dialogue territorial pour aborder la/les problématique(s) avec une méthodologie éprouvée et une neutralité (car les élus ont une position politique, les industriels ont une position de lobby).
- Étudier les possibilités de co-financement de l'accompagnement professionnel des projets de méthanisation par la collectivité.

#### 4.4. Encourager le porteur de projet à entreprendre des démarches participatives

- Proposer aux porteurs de projet et aux acteurs locaux de signer la charte «Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France».
- Appuyer le porteur de projet dans son dialogue avec les habitants impactés visuellement.
- Suggester aux porteurs de projet d'associer les habitants directement concernés, au suivi de l'exploitation de l'outil. Ex : Suggester la mise en place d'un comité de suivi de l'outil ouvert aux habitants directement concernés, associer les habitants au plan de circulation des déchets, mettre en place des Commissions Locales d'Information et de Surveillance.
- Encourager les porteurs de projet à étudier la possibilité d'associer les habitants, voire la collectivité, au capital via un financement participatif.

4 Plan Climat Air-Énergie Territorial

5 Fonds de Péréquation de l'Électricité

6 Contrat de Transition Écologique

7 Contrats d'objectifs territoriaux d'accélération de la troisième révolution industrielle

## 5. COMPRENDRE le parcours du porteur de projet



### 1. Information

L'agriculteur a reçu de l'information de la collectivité au sujet de la méthanisation et a observé des campagnes d'information grand public sur le territoire.



### 2. Idée

L'agriculteur a l'idée de déployer un méthaniseur sur son exploitation. Il se tourne vers la collectivité pour avoir plus d'information.



### 3. Prise de contact

L'agriculteur est reçu par un technicien et/ou un élu de la collectivité pour échanger sur :

- Méthanisation=dialogue territorial.
- Le rôle la collectivité et des structures relais (Chambre d'Agriculture, SEM Énergies...).
- Les dimensions participatives du projet.
- Les contraintes d'urbanisme.
- Le kit du porteur de projet.



### 4. Réflexion

L'agriculteur prend contact avec une/des structure(s) d'accompagnement, d'autres agriculteurs ayant menés un projet similaire, des constructeurs.



### 5. Décision

L'agriculteur prend la décision de déployer une unité de méthanisation. Il averti la collectivité et les structures d'accompagnement qui l'aident à déclencher un accompagnement au dialogue territorial.



### 6. Mise en place du dialogue territorial

Un tiers neutre est missionné, il vérifie que les conditions du dialogue territorial sont réunies et commence l'animation des échanges sur :

- le lieux d'implantation,
- l'intégration paysagère,
- le plan de circulation,
- le financement,
- les modalités de suivi
- ...

Liste à moduler en fonction de ce que le porteur de projet considère comme invariant ou négociable.



### 7. Dépôt du dossier

L'agriculteur dépose son dossier auprès des services instructeurs et communique sur cette avancée en s'appuyant sur la collectivité.



### 8. Construction de l'unité de méthanisation

Après l'accord des autorités compétentes, le méthaniseur est construit en respectant les décisions prises collectivement dans le cadre du dialogue territorial.



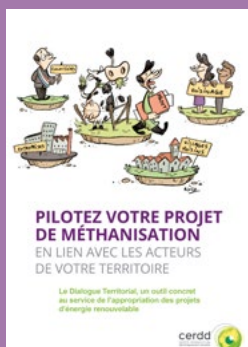
### 9. Exploitation de l'outil

L'outil est exploité selon les modalités décidées collectivement dans le cadre du dialogue territorial, avec une gouvernance permettant le suivi partagé du projet.  
ex : Mettre en place un comité de suivi qui se réunira au rythme défini collectivement.

# SYNTHÈSE

## La boîte à outils de la collectivité

- **Installer une culture commune** autour de la transition énergétique et du dialogue territorial et **rendre automatique le lien entre projet de méthanisation et déploiement du dialogue territorial**.
- **Replacer la méthanisation** comme un **élément constitutif** de la transition énergétique locale.
- **Identifier et sensibiliser des élus et techniciens référents** sur le sujet de la méthanisation pour que le territoire se positionne comme une **interface de confiance entre les parties prenantes**, et comme un **acteur ressource** sur ces questions.
- **Révéler les principaux acteurs** de la méthanisation et du dialogue territorial **ainsi que leurs rôles** respectifs,
- **Construire une procédure d'accueil** des porteurs de projet et proposer un kit d'information à leur destination (charte «Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France», ressources sur le dialogue territorial...).
- **Déployer une communication multi-cibles sur la méthanisation** (agriculteurs, élus, grand public, institutions) et **multicanaux** (Journal municipal ou intercommunal, site internet, notes de services, presse agricole, réseaux sociaux, ...).
- **Faire appel à des professionnels** du dialogue territorial (tiers neutre).
- **Consolider le dialogue** sur la méthanisation **avec tous les acteurs** du territoire et **faciliter la participation des habitants** au projet (déploiement, financement, suivi, ...).



## Aller plus loin

Le Cerdd a composé une boîte à outils dédiée avec de nombreuses ressources sélectionnées afin de déployer des projets de méthanisations concertés et intégrés au territoire : publication (ci-contre), vidéos, charte régionale, guides de l'Ademe,...

[Retrouvez-les sur cerdd.org](http://cerdd.org)



**"Transformer notre monde", c'est l'ambition de l'Agenda 2030** adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. Cette publication y contribue, et plus particulièrement aux ODD suivants :



Cerdd, avril 2019

Direction de la publication : Emmanuel BERTIN • Rédaction : Thibault FOURNIER, Extracité, Emmanuelle LATOUCHE et Marie DECIMA, Cerdd • Crédit photos : PNR Avesnois • Illustrations : Benoit DEHAAS

Contact : [contact@cerdd.org](mailto:contact@cerdd.org) - 03 21 08 52 40